

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 15 novembre 2022

Derniers jours pour s'inscrire aux concours de surveillant pénitentiaire : 1000 nouveaux postes à pourvoir

lajusticerecrute.fr/devenezsurveillant

1 000 nouveaux postes à pourvoir par le biais d'un concours national et d'un concours « spécial Île-de-France ». Les inscriptions sont ouvertes <u>iusqu'au 25 novembre 2022</u>.

UN MÉTIER AU SERVICE DE LA TROISIEME FORCE DE SÉCURITÉ INTÉRIEURE : agir pour la protection de tous et participer à la réinsertion des personnes détenues

Les surveillants pénitentiaires sont les acteurs principaux de la détention. Ils ont la responsabilité de la prise en charge des personnes détenues et doivent veiller à leur sécurité et au respect du règlement, tout en contribuant à leur réinsertion. L'écoute, l'observation, l'humain sont au cœur de leur mission, qu'ils exercent avec autorité et sang-froid.

UN MÉTIER DIVERSIFIÉ : des fonctions variées favorisant d'importantes perspectives professionnelles

La profession de surveillant pénitentiaire offre de multiples perspectives d'évolutions au sein du corps de métier : de surveillant à major, de lieutenant à commandant pénitentiaire, il est ainsi possible d'accéder à différents niveaux de responsabilité. Le métier offre également une grande diversité de fonctions.

Évolution et rémunération :

Les lauréats titularisés après le concours et une formation rémunérée auront l'opportunité d'évoluer au sein du corps de métier : de surveillant à major, de lieutenant à commandant pénitentiaire, ils auront la possibilité d'accéder à différents niveaux de responsabilité.

Ce métier offre une rémunération évolutive. La profession de surveillant pénitentiaire a connu une revalorisation importante en 2022. Pour en savoir plus : <u>cliquez ici.</u>

Elève: 1.355 € (hors primes de stage)

Surveillant : 1.796 € à 2.511 € **1**^{er} **surveillant :** 2.149 € à 2.582 €

Major: 2.416 € à 2.744 €

Rémunération nette mensuelle au 01/07/2022, y compris primes liées aux fonctions (IFO ou ICP ou IFPIP et PSS), hors heures supplémentaires, dimanches, jours fériés, nuits et primes liées à la situation familiale ou géographique. La rémunération des élèves varie selon qu'ils soient en formation à l'Enap ou en stage.

LE CONCOURS: inscriptions possibles jusqu'au 25 novembre 2022

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'à 25 novembre. Les épreuves écrites d'admissibilité se dérouleront le 5 janvier 2023 et seront suivies, pour les admissibles, d'épreuves d'admission en mars et avril 2023.

Un candidat ne peut s'inscrire qu'à un seul concours parmi le concours national et le concours spécial Île-de-France.

Pour en savoir plus sur les concours : lajusticerecrute.fr/devenezsurveillant

178 postes à pourvoir via le Concours spécial Île-de-France donnant droit à une prime de 8.000€

Les lauréats de ce concours exerceront en Île-de-France dès leur sortie de formation. Ils s'engageront à exercer pendant 6 ans dans leur établissement d'affectation et percevront une **prime de fidélisation de 8 000 euros dont 4 000 euros dès le premier mois**.

Les établissements concernés en Île-de-France sont :

- Les centres pénitentiaires de Bois d'Arcy, Fresnes, Nanterre, Paris-La Santé, Sud Francilien et Meaux-Chauconin;
- Les maisons d'arrêt de Fleury-Mérogis, Osny-Pontoise et Villepinte.

Conditions d'accès au concours, dont les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 25 novembre 2022 :

- Etre de nationalité française,
- Etre âgé de 18 ans minimum à 45 ans maximum au 1er janvier 2022,
- Etre titulaire du brevet national des collèges ou un diplôme ou titre classé au moins de niveau 3,
- Etre en possession de ses droits civiques et d'un casier judiciaire vierge,
- Avec 3 ans d'expérience minimum dans la sécurité, il est possible de devenir surveillant par la reconnaissance des acquis d'expérience professionnelle à l'oral (RAEP).

Informations et inscriptions : <u>lajusticerecrute.fr/devenezsurveillant</u>